

VOS DROITS EN MATIÈRE DE RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX PERSONNELS

En vertu de la **LOI SUR LES RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX PERSONNELS (LRMP)**



La LRMP s'applique aux organismes publics et aux dépositaires du Manitoba qui détiennent des renseignements médicaux personnels, comme les hôpitaux, les médecins, les dentistes, les physiothérapeutes, les pharmaciens, etc.

ACCÈS



Droit d'accéder à vos renseignements médicaux personnels et droit de demander la correction d'erreurs

CONFIDENTIALITÉ



Droit à la confidentialité de vos renseignements médicaux personnels, qui ne doivent être collectés, utilisés et communiqués qu'aux fins prévues par la LRMP

PLAINTÉ



Droit de déposer une plainte à l'ombudsman au sujet de l'accès à vos renseignements médicaux personnels et de la confidentialité de ces renseignements

DÉSIGNATION D'UN TIERS



Droit autorisant une autre personne à exercer vos droits ou à déposer une plainte en votre nom



Informez-vous davantage sur la **LRMP** et sur vos droits en matière de renseignements médicaux personnels
www.ombudsman.mb.ca/info/phia-fr.html



**Ombudsman
du Manitoba**